



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1^{er} octobre 2025 - Mise à jour au 10/03/2026

Prix en euros (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Grand Est Europe

> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AU 1^{ER} OCTOBRE 2025 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> , téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : Direct Ecureuil ⁽¹⁾	Gratuit (hors coût de connexion selon votre opérateur)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	2,20 €/mois Soit pour information, 26,40 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	6,00 €/trimestre Soit pour information, 24,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
• à débit immédiat : Carte CB Visa Classic	47,50 €/an
• à débit différé : Carte CB Visa Classic	47,50 €/an
• à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾	42,00 €/an
• à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽³⁾	32,00 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,10 €/retrait (à partir du 3 ^e retrait/mois*)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur Compte formule individuelle ⁽⁴⁾	36,00 €/an ⁽⁴⁾
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
• en agence	5,00 €/virement
• par Internet	Gratuit
Prélèvement	
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D.312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône « I », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

* Hors carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique et quasi systématique : 1,10 €/retrait dès le 1^{er} retrait. Hors carte Visa Infinite et Platinum : retraits illimités gratuits.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière), Satellis Autonomie (offre à destination des majeurs protégés) et auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Tarif en vigueur au 1^{er} octobre 2025.

NOS OFFRES RÉCOMPENSÉES



> LA CAISSE D'ÉPARGNE GRAND EST EUROPE RECONNUE BANQUE LA MOINS CHÈRE POUR LES JEUNES POUR LA 2^E ANNÉE CONSÉCUTIVE

Trophée de la Banque 2025 et 2026 de **MoneyVox** :

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe est élue « Banque de réseau la moins chère pour le profil Jeune en région Grand Est » par MoneyVox⁽¹⁾.



> LABELS D'EXCELLENCE



ASSURANCE HABITATION
RÉSIDENCE PRINCIPALE
ET SECONDAIRE
CAISSE D'ÉPARGNE

- La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a reçu le **Label Excellence** pour la 5^e année consécutive pour son offre d'**assurance Habitation** (Source : Les Dossiers de l'Épargne⁽²⁾ 2025).



ASSURANCE
PROTECTION
JURIDIQUE
CAISSE D'ÉPARGNE

- La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a reçu le **Label Excellence** pour la 9^e année consécutive pour son offre d'**assurance Protection Juridique** (Source : Les Dossiers de l'Épargne⁽²⁾ 2025).



GARANTIE DES
ACCIDENTS DE LA VIE
CAISSE D'ÉPARGNE

- La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a reçu le **Label Excellence 2025** pour son offre **Garantie des accidents de la vie** (Source : Les Dossiers de l'Épargne⁽²⁾ 2025).



SÉCUR'FAMILLE 2
CAISSE D'ÉPARGNE

- La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a reçu le **Label Excellence** pour la 9^e année consécutive pour son offre d'**assurance Décès Sécur'Famille 2** (Source : Les Dossiers de l'Épargne⁽²⁾ 2025).

(1) MoneyVox est un site internet dédié à la finance personnelle qui propose, entre autre, un classement annuel des tarifs bancaires. La Caisse d'Épargne Grand Est Europe a été distinguée sur le profil Jeune dans la catégorie des Trophées de la Banque - Tarifs Particuliers pour 2025 et 2026, hors banques en ligne. <https://www.moneyvox.fr/> (coût de connexion selon votre fournisseur d'accès).

(2) Les Dossiers Epargne & Assurance : <https://www.label-excellence.com> (coût de connexion selon votre opérateur).



SOMMAIRE



Extrait standard des tarifs 2025 aux particuliers	02
--	----

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture	05
Relevés de compte	05
Tenue de compte	05
Services en agence	06
Services bancaires de base	06
Prestations de base	07

BANQUE À DISTANCE

Services en ligne	09
-------------------------	----

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	10
Virements	14
Prélèvements SEPA/TIPSEPA	14
Chèques	15
Autres services	16
Offres retirées de la commercialisation	16

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Les Formules	17
Enjoy	20
Tarifications spécifiques agence Enjoy	20
Offre Satellis	21
Offre Coloc'	22
OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)	22
Offres retirées de la commercialisation	23

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention	26
Opérations particulières	26
Incidents de paiement	26

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Découverts et autorisations de découvert	28
Crédits à la consommation	29
Crédits immobiliers	29
Garanties et prestations diverses	29
Frais d'actes	30
Assurance	30
Crédits en devises CHF	30
Garanties et prestations diverses - CHF	31
Assurance - CHF	31

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire	32
Placements financiers	33
Gestion sous mandat	35
Parts sociales	35

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Vous assurer ainsi que vos proches	36
Assurer vos biens	36
Vous protéger au quotidien	37
Assurer votre épargne	37
Protéger vos moyens de paiements	37
Offres retirées de la commercialisation	37

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

Frais de succession	38
Autres prestations	38

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Option internationale	39
Change manuel	39
Opérations par carte bancaire	40
Virements non SEPA	40
Offres retirées de la commercialisation	41

TARIFICATIONS ET AVANTAGES JEUNES

Fonctionnement du compte	42
Offre groupée de services	42
Moyens de paiement	43
Découverts et autorisations de découverts	43
Crédits à la consommation	43
Placements financiers	43
Option internationale	43

TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Tarifications spécifiques Clients Frontaliers Suisse	44
Tarifications spécifiques Experts Online	44
Tarifications spécifiques SCI non professionnelles	44
Autre tarification spécifique	44

INFORMATIONS UTILES

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	45
Nos partenaires/mentions légales	45
Informations complémentaires	46
Définitions Placements financiers	47

RÉSoudre UN LITIGE

Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié	48
Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	49

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **9,50 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire  **Gratuit**
 - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**
- Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé) **20,00 €**
- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**

> RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité

Mensuelle

Autre périodicité

Délivrance de relevé de compte au guichet

Papier

Gratuit

2,00 €

2,10 €/relevé

Électronique⁽¹⁾

Gratuit

0,75 €

-

- Relevé annuel de frais  **Gratuit**

> TENUE DE COMPTE⁽²⁾

- Tenue de compte  de dépôt (hors forfaits)  **Gratuit** **6,00 €/trimestre**
soit **24,00 €/an**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif **30,00 €/an dans la limite**
du solde créditeur du compte⁽³⁾



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementée.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Sous réserve de la souscription au service «e-Documents».

(2) Les clients titulaires d'une offre groupée de services sont exonérés des frais de tenue de compte.

(3) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

> SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - émise par l'agence de domiciliation de votre compte Caisse d'Épargne **Gratuit**
 - émise par une autre agence Caisse d'Épargne Grand Est Europe..... **3,50 €⁽¹⁾**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne de domiciliation) **4,90 €**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)⁽²⁾

- Frais de recherche de document(s) de moins d'un an **19,00 €**
- Frais de recherche de document(s) de plus d'un an **25,00 €**
- Par document fourni..... **8,00 €⁽³⁾**
- Recherche complexe..... **Nous consulter**
- Frais de recherche d'une opération qui n'a pas eu lieu (recherche complexe qui ne peut pas être effectuée en agence)..... **18,00 €**
- Demande de copie de chèque émis* **18,00 €**

AUTRES SERVICES

- Délivrance d'attestation destinée à la CAF..... **10,00 €**
- Délivrance d'attestation (y compris d'avoirs) :
 - Simple **20,00 € / attestation**
 - Complexe **29,00 € / attestation**
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**
- Edition du RIB/RICE ou de l'IBAN..... **Gratuit**



IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽⁴⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)

* Frais d'établissement d'une attestation en sus le cas échéant.

(1) Gratuit pour les clients détenteurs des offres OCF ou SBB, ainsi que pour les clients des agences en ligne ou momentanément fermées.

(2) Hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-1 du Code Monétaire et Financier. Durée de conservation des documents comptables et pièces justificatives : 10 ans en application de l'article L123-22 du Code de commerce (applicable aux historiques et situations de compte de dépôt et de livrets d'épargne).

(3) Auxquels s'ajoutent les frais de recherche.

(4) Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte  Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse



À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 26).

Commission d'intervention (pour les clients détenteurs

des Services Bancaires de Base)..... **4,00 €/opération**
(dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

> LES PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an..... **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Gratuit**
- La tenue du compte **Tarifs standards⁽²⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.)..... **Tarifs standards⁽²⁾**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque **Tarifs standards⁽²⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne **Tarifs standards⁽²⁾**

(1) Au sens des articles L.312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).

(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE



- Direct Ecureuil **Gratuit**
Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe⁽²⁾, téléphone mobile⁽²⁾, etc.)⁽³⁾
- e-Documents **Gratuit**
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Sécur'Pass **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes **Gratuit**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire)
 - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP **Gratuit**
 - 1^{er} lecteur CAP (carte à puce) **Gratuit**
 - Les suivants **8,00 € le lecteur**
- Coffre-fort numérique⁽⁴⁾ ⁽⁵⁾
Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
 - 5 Go 18/25 ans -50% **Gratuit 3 mois puis 1,30 €/mois**
- Webprotexion **Gratuit**
Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- Moneypitch **Gratuit**
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule individuelle 12/25 ans -50% **2,20 €/mois**
soit pour information, 26,40 €/an⁽⁵⁾
 - Formule famille **4,00 €/mois**
soit pour information, 48,00 €/an⁽⁵⁾
- Service Mes alertes **Gratuit**
Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte par
 - Notification hors application mobile⁽¹⁾
 - Par email
 - Via Banxo⁽¹⁾



(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(4) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) Hors coût opérateur téléphonique.

> SERVICES EN LIGNE

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance⁽¹⁾⁽²⁾

- Consultation du code confidentiel et données de la carte⁽³⁾ **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
- Affichage digital du code confidentiel de la carte **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait⁽³⁾⁽⁴⁾ **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique dans la gestion de son budget⁽³⁾.

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**

AUTRES SERVICES CARTES - SERVICES DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUES

- Retraits SMS via votre mobile **Gratuit**
- Service e-Cartes⁽⁵⁾ (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile) **1,00 €/mois soit 12,00 €/an**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne **Gratuit**

VIREMENTS SEPA

- Emission d'un virement SEPA vers une autre banque
 - Frais par virement occasionnel vers une autre banque **Gratuit**
 - Frais par virement permanent vers une autre banque **Gratuit**
 - Frais par virement SEPA instantané occasionnel jusqu'à 5 000 € **Gratuit**
- Autres opérations
 - Service Wero⁽⁵⁾ **Gratuit**
 Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero.

OPPOSITION SUR PRÉLÈVEMENT

- Création d'une liste noire **Gratuit**
- Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur la liste noire (opposition permanente) **Gratuit**

(1) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.

(2) Sous réserve d'éligibilité et/ou d'enrôlement à Sécur'Pass.

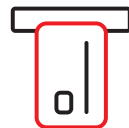
(3) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.

(4) Temporairement (30 jours) et gratuitement dans la limite de 3 modifications par année civile.

(5) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile de votre Caisse d'Epargne et d'avoir activé le dispositif d'authentification forte Sécur'Pass.



VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière), des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

• Carte Nomea ⁽¹⁾	24,00 €/an
• Carte Equilibra sans code ⁽¹⁾	24,00 €/an
• Carte Nomade ⁽²⁾	20,00 €/an

(1) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure légale de protection (majeurs protégés).

(2) Carte de retrait adossée à un livret d'épargne pour les clients mineurs et majeurs.



Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel)	 Visa Infinite	 Visa Platinum	 Visa Premier	 CB Visa Classic	 CB Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽²⁾
12/25 ans -50 %						
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			140,00 €	47,50 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	360,00 €	220,00 €	140,00 €	47,50 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						42,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)					32,00 €	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽³⁾

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum IZICarte	Visa Premier IZICarte	CB Visa Classic IZICarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	140,00 €	47,50 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	220,00 €	140,00 €	47,50 €



À SAVOIR

En payant avec une carte Visa IZICarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

(1) Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique commercialisée pour les offres commercialisées pour les clientèles : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière), majeurs protégés et auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.





À SAVOIR

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1^{er} et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾ **Gratuit**
- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle **2,90 %**
 - Commission fixe **0,50 €**
 - Maximum de perception **6,88 €**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèce en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Caisse d'Epargne
 - avec une carte de retrait **Gratuit**
 - avec une carte de retrait unique
 - émise par l'agence de domiciliation de votre Caisse d'Epargne **Gratuit**
 - émise par une autre agence Caisse d'Epargne Grand Est Europe⁽²⁾ **3,50 €/retrait**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale). Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte, CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte	CB Visa Classic à Contrôle quasi systématique ou systématique
Retraits illimités gratuits	Jusqu'à 2 retraits dans le mois : Gratuit	1,10 €/retrait
	A partir du 3 ^e retrait dans le mois : 1,10 €/retrait	

- Frais par retrait d'espèces à un DAB* d'une autre banque, avec une carte détenue dans une offre groupée de services :
 - Bouquet Liberté⁽³⁾ avec une carte Visa Platinum, Izicarte Platinum ou Visa Infinite
 - retraits illimités **Gratuit**
 - Bouquet Liberté⁽³⁾ avec une carte Visa Premier ou Izicarte Premier
 - jusqu'à 4 retraits par mois **Gratuit**
 - à partir du 5^e retrait par mois **1,10 €/retrait**
 - Bouquet Liberté⁽³⁾, Satellis Essentiel⁽³⁾, Satellis Essentiel Plus⁽³⁾ avec une carte CB Visa Classic ou CB Classic Izicarte ; Satellis Intégral⁽³⁾
 - jusqu'à 3 retraits par mois **Gratuit**
 - à partir du 4^e retrait par mois **1,10 €/retrait**

* DAB : Distributeur Automatique de Billets.

(1) Voir détail zone EEE page 46.

(2) Gratuit pour les clients des agences en ligne ou momentanément fermées, ainsi que pour les détenteurs des offres OCF et SBB.

(3) Arrêt de commercialisation.

- Bouquet Liberté⁽¹⁾, Satellis Essentiel⁽¹⁾, Satellis Essentiel Plus⁽¹⁾ Satellis Autonomie, Satellis Gestion, Offre Coloc, OCF et SBB avec une carte CB Visa Classic à contrôle systématique ou CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique

- jusqu'à 2 retraits par mois **Gratuit**

- à partir du 3^e retrait par mois..... **1,10 €/retrait**

• Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque..... **6,25 €**

• Frais par retraits SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)..... **Gratuit**

• Service retraits déplacés illimités **15,60 €**

Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

• Service retraits déplacés à l'international (offre réservée aux 12-25 ans)..... **13,20 €/an**

(Fin de commercialisation de l'offre depuis le 11/06/2017)

Gratuité des retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) et 4 retraits en devises gratuits par mois.

Retrait en devises

	Frais par retrait d'espèces à un DAB* d'une autre banque	Frais par retrait d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,90%	2,90%
Commission fixe	3,25 €	6,25 €

LES AUTRES SERVICES CARTE

• Service e-Cartes⁽²⁾ (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile)..... **1,00 € soit 12,00 €/an**

• Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne **Gratuit**

• Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence **9,50 €**

• Consultation du code confidentiel de la carte sur l'application mobile⁽²⁾..... **Gratuit**

• Refabrication de la carte avant échéance

- carte de retrait **13,00 €**

- carte de débit/crédit **15,00 €**

• Modification du plafond de retraits et de paiements

- en agence (modification temporaire ou permanente)..... **11,00 €**

- sur l'application mobile⁽²⁾⁽³⁾ **Gratuit**

• Traitement exceptionnel de cartes commandées en urgence..... **55,00 €**

• Frais d'envoi de carte en recommandé..... **6,95 €**

• Désactivation/activation des paiements à distance depuis la banque à distance⁽²⁾..... **Gratuit**

• Désactivation/activation des paiements à distance en agence **Gratuit**

* DAB : Distributeur Automatique de Billets.

(1) Arrêt de commercialisation.

(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé le service d'authentification forte Sécur'Pass.

(3) Temporairement (30 jours) et gratuitement dans la limite de 3 modifications par année civile.

> VIREMENTS⁽¹⁾

- Réception d'un virement SEPA⁽²⁾  occasionnel ou permanent..... **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement occasionnel	Gratuit	Gratuit
Virement permanent	Gratuit	Gratuit
Virement instantané occasionnel jusqu'à 5 000 €*	Gratuit	Gratuit
Virement instantané occasionnel de 5 001 € à 15 000 €	Gratuit	-

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Épargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Épargne **Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement occasionnel	5,00 €	Gratuit
Virement permanent	1,65 €/virement	Gratuit
Virement instantané occasionnel jusqu'à 5 000 €*	5,00 €	Gratuit
Virement instantané occasionnel de 5 001 € et jusqu'à 15 000 €	5,00 €	-

- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**

Autres opérations

- Virement Valeur Jour⁽³⁾ **21,00 €**
- Service Wero⁽⁴⁾ **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero
- Demande de confirmation d'émission d'un transfert en euros..... **9,50 €**
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission..... **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort..... **15,50 €**
- Demande de retour de fonds sur liste de virements unitaires « papier » émis à tort..... **15,50 €**

> PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIPSEPA⁽⁵⁾

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt⁽⁶⁾)..... **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**

* Via l'espace client : sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 46). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 40.

(2) SEPA, voir définition en page 46.

(3) Service soumis à conditions. Nous consulter.

(4) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Épargne et d'avoir activé le service d'authentification forte Sécur'Pass.

(5) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 46).

(6) Les frais de modification du compte de prélèvement pour un crédit immobilier sont facturés séparément (voir conditions et tarifs des opérations / prestations liées au crédit).



- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **31,00 €/opération**
- Opposition tout prélèvement SEPA..... **Gratuit**

	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	15,00 €	-



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National Emetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement..... **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement..... **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA..... **Gratuit**
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis **15,50 €**
- Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis **15,50 €**
- Paiement d'un Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIPSEPA)..... **Gratuit**

> CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence **Gratuit**
- Remise de chèque(s) **Gratuit**

Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾

(J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)

(1) Jour ouvré: jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

- Délais d'encaissement ou d'indisponibilité sur remise de chèque
 - Lieu de dépôt : en CEGEE **21 jours calendaires⁽¹⁾**
 - Lieu de dépôt : hors CEGEE **30 jours calendaires⁽¹⁾**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret (hors Livret A) **13,00 €**
- Émission d'un chèque de banque en agence sur Livret A **Gratuit**
- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Envoi par lettre recommandée **6,95 €**
 - Envoi par courrier simple **Tarif postal**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois **7,80 €**



La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur **16,70 € / chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **27,00 € / chéquier**

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées **32,40 €/an**
Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux, recherche simple de documents de moins d'un an, etc.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Carte de retrait nationale **28,00 €/an**
- Choix du visuel - visuel personnel
 - Carte CB Visa Classic Izicarte, Carte CB Visa Classic **12,30 €**

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



> LES FORMULES



À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire⁽⁷⁾.

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

**CB Visa Classic à contrôle
de solde quasi systématique⁽²⁾ /
systématique⁽²⁾**

**CB Visa Classic⁽³⁾
ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾
Débit Immédiat ou Débit Différé**

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert⁽⁶⁾

Autres services inclus dans
l'offre

Formule Famille ⁽⁷⁾	14,10 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁸⁾	8,20 €/mois
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	Gratuit
Formule Individuelle Jeunes (18/25 ans)	Gratuit
Formule Individuelle Jeunes (26/28 ans)	50 % de réduction, soit 4,10 €
Professionnels ⁽⁹⁾	50 % de réduction

(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(3) Les cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.

(8) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et équipé d'un forfait Pro, destiné à leur activité professionnelle (hors auto-entrepreneurs et SCI).



FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

		
CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾ / systématique⁽²⁾	CB Visa Classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	17,90 €/mois	23,40 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	11,00 €/mois	17,80 €/mois
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	Gratuit	-
Formule Individuelle Jeunes (18/25 ans)	2,00 €/mois	4,00 €/mois
Formule Individuelle Jeunes (26/28 ans)	50 % de réduction, soit 5,50 €	50 % de réduction, soit 8,90 €
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction	

(1) Parmi les cartes disponibles : si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes pour un compte joint avec au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum 2 cartes Visa Premier incluses. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(3) Les cartes CB Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) A l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. Tarification des cartes supplémentaires suivantes non comprises dans la Formule Famille : 3 € pour une carte Visa Premier ou Premier IZICarte.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturée en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et équipé d'un forfait Pro, destiné à leur activité professionnelle (hors auto-entrepreneurs et SCI).

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾/systématique⁽²⁾	 CB Visa Classic⁽³⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽³⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽⁴⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽³⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽³⁾ Débit différé
---	---	---	---	---

Autres services inclus dans l'offre

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	32,50 €/mois	40,80 €/mois	53,00 €/mois
Formule Individuelle ⁽⁹⁾	24,00 €/mois	29,80 €/mois	41,00 €/mois
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	50 % de réduction, soit 12,00 €	-	-
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	50 % de réduction, soit 12,00 €	50 % de réduction, soit 14,90 €	50 % de réduction, soit 20,50 €
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction		

(1) Parmi les cartes disponibles : Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes pour un compte joint avec au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier incluses. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(5) À l'exception des clients mineurs.

(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.

(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. Si la Formule Famille contient déjà 2 cartes Visa (hors Visa Classic), toute carte bancaire supplémentaire hors Visa Classic se verra appliquer un surcoût mensuel en fonction de la carte : 3 € pour une carte Visa Premier, 6 € pour une carte Visa Platinum, 12 € pour une Visa Infinite.

(9) Si fourniture d'une 2^e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et équipé d'un forfait Pro, destiné à leur activité professionnelle (hors auto-entrepreneurs et SCI).



> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique	2,00 €/mois soit 24,00 €/an
La tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽¹⁾	
Un chéquier (sur demande)*	
L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Sécur'Pass	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet	
Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic : • l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne, • la réédition/réactivation du code confidentiel, • les frais d'opposition (blocage) de la carte, • la re-fabrication de la carte avant échéance, • les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation).	

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ses opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽²⁾

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN..... **5,00 €**

* Services gratuits à l'unité. Hors frais d'envoi le cas échéant.

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(2) Opération effectuée par un téléconseiller.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA⁽¹⁾

Frais par virement vers une autre banque

• Frais par virement occasionnel vers une autre banque **5,00 €**

Autres opérations

• Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement **5,00 €**

Prélèvements SEPA/TIPSEPA⁽¹⁾

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Épargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

• Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis **5,00 €**

> OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽²⁾ réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽³⁾), le Service Opposition⁽³⁾, Satellis Assurance⁽³⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande⁽⁴⁾ destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie

Carte Nomea ⁽⁴⁾ - Carte Equilibra sans code	3,65 €/mois soit 43,80 €/an
Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,85 €/mois soit 58,20 €/an

Pendant la durée de détention du forfait Satellis Autonomie, réduction de 20% sur la tarification des services suivants s'ils sont détenus sur le même compte :

SERVICES « DU QUOTIDIEN »

Tarif mensuel à l'unité

Coffre-fort numérique ⁽⁴⁾	Gratuit 3 mois puis 1,30 € 18/25 ans -50 %
AlertEcoreuil Formule Individuelle	2,20 € 12/25 ans -50 %

SATELLIS GESTION

Satellis Gestion est une offre groupée de services⁽²⁾ destinée aux représentants légaux professionnels et familiaux comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte mensuel, une autorisation de découvert⁽⁴⁾, un abonnement à des services de banque à distance, ainsi qu'un chéquier⁽⁴⁾ sur demande destiné au gestionnaire.

Cotisation à l'offre groupée de services Satellis Gestion

Sans carte de paiement	1,20 €/mois soit 14,40 €/an
Avec une carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,85 €/mois soit 58,20 €/an

SATELLIS AUTONOMIE PLUS (cette offre est retirée de la commercialisation)

Satellis Autonomie Plus est une offre groupée de services⁽²⁾ réservée aux personnes majeures protégées comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de paiement⁽³⁾), le Service Opposition⁽³⁾, Satellis Assurance⁽³⁾. L'offre met à disposition un chéquier⁽⁴⁾ sur demande destiné au gestionnaire.

Cotisation à l'offre groupée de services Satellis Autonomie Plus

Satellis Autonomie Plus	1,20 €/mois soit 14,40 €/an
-------------------------	------------------------------------

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.

(2) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier hors frais d'envoi.

(3) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée⁽¹⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Coloc'

Sans Carte de paiement	Gratuit
Carte CB Visa Classic à Contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/mois soit 12,00 €/an

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique⁽²⁾)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽³⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

**1,00 €/mois
soit
12,00 €/an**

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽⁴⁾ **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier **4,00 €/opérations dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁴⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 25,00 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁴⁾ pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽⁵⁾
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €⁽⁶⁾**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €/rejet⁽⁶⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois⁽⁷⁾**

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

(2) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50% du prix de la carte facturé en supplément.

(3) Hors virement SEPA instantané.

(4) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

(5) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et téléchèques et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

(6) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(7) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle) ⁽¹⁾	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	CB Visa Classic ⁽²⁾ ou CB Visa Izicarte Classic ⁽³⁾ à débit immédiat ou à débit différé	Visa Premier ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Premier	Visa Platinum ou Visa Izicarte ⁽³⁾ Platinum	Visa Infinite
--	--	---	--	--	---------------

Une carte au choix

Tarif standard	11,00 €	11,00 €	17,80 €	25,80 €	37,50 €
Tarif de la 2 ^e carte	1,75 €	1,98 €	5,83 €	9,17 €	15,00 €

Tarification Jeunes

Tarif 12-17 ans	1,00 €				
18 - 21 ans -75% de réduction ⁽⁴⁾ soit :	2,75 €	2,75 €	4,45 €	6,45 €	9,38 €
22 - 25 ans -50% de réduction ⁽⁴⁾ soit :	5,50 €	5,50 €	8,90 €	12,90 €	18,75 €

Des services inclus dans le socle

Compte de dépôt (simple ou joint)

Tenue de compte

Relevé de compte numérique (ou papier)

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle⁽⁵⁾ ou formule Famille⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾)

Une autorisation de découvert⁽⁸⁾

Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)

Un service d'épargne automatique

Chéquier sur demande⁽⁹⁾

Un forfait de retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽⁹⁾

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).

(2) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) Réduction sur la cotisation standard hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

(5) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.

(7) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(8) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs. Hors frais d'envoi.

(9) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.



SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 10 % de remise sur le prix à l'unité	2 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services 20 % de remise sur leur prix à l'unité
--	---	---

SERVICES « DU QUOTIDIEN »

	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	1,30 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	1,10 €
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 € 12/28 ans -75 %
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 € 12/28 ans -75 %
Opérations courantes illimitées	2,70 €
Exonération d'agios* (franchise d'agios de 7,50 €/trimestre ⁽¹⁾)	1,50 €
Coffre-fort numérique ⁽¹⁾	1,30 € 18/25 ans Gratuit
AlertEcoreuil Formule Individuelle	2,20 € 12/25 ans Gratuit
AlertEcoreuil Formule Famille ⁽¹⁾	4,00 €
Service e-Cartes ⁽¹⁾⁽²⁾	1,00 €

SERVICES « ASSURANCES »⁽³⁾⁽⁴⁾

	Tarif annuel
Protection Juridique	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Epargne	Dont 3,00 € de frais de gestion 27,00 €

* En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les éventuels agios restent dus.

(1) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre Caisse d'Epargne et d'avoir activé le dispositif d'authentification forte Sécur'Pass.

(3) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

(4) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.





SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation à une offre groupée de services

CB Visa Classic à contrôle de solde
quasi systématique

Satellis Essentiel

**11,90 €/mois soit
142,80 €/an**

Satellis Essentiel Plus

**12,30 €/mois soit
147,60 €/an**

Satellis Intégral

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale) :
CB Visa Classic ou CB Visa Classic
Izicarte⁽¹⁾ à débit immédiat ou à débit
différé

**11,90 €/mois soit
142,80 €/an**

**12,30 €/mois soit
147,60 €/an**

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale) :
Visa Premier ou Visa Premier
Izicarte⁽¹⁾ à débit immédiat ou à débit
différé

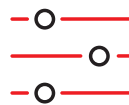
**20,40 €/mois soit
244,80 €/an**

Carte Visa Infinite

**38,60 €/mois soit
463,20 €/an**

(1) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION 8,00 €/opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (pages 22 et 27). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 07).

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur  **10 % du montant de la créance**
(dans la limite d'un plafond de 100,00 €)
- Frais par Saisie-attribution  /Frais par Saisie conservatoire **100,00 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé **10,50 €⁽¹⁾**



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créateur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 5 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIES AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽²⁾  (maximum 1 par jour)..... **10,50 €**

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽³⁾
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € **22,00 €/rejet**
 - Chèque supérieur à 50,00 € **42,00 €/rejet**

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €

(1) Frais d'envoi inclus.

(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification en haut de page).

- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire..... **20,00 €**



Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

INCIDENTS LIES AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)..... **Gratuit**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision⁽¹⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € ⁽²⁾ **12,00 €/rejet**
- Frais dans la limite d'un plafond de **20 opérations par mois**



Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision.

À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision..... **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées) **18,00 €**

INCIDENTS LIES AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte  par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif..... **Gratuit**
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **20,00 €**

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page précédente).

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs..... **3,50 €/trimestre**



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG , le Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs  au taux de..... **Indice de référence⁽³⁾ -2,00 %⁽⁴⁾**
 - Frais de gestion  **-50 %**..... **20,00 €/an**

Le TAEG⁽⁵⁾ réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Autorisation de découvert ponctuelle **Nous consulter**
 - Frais de gestion **Gratuit**

Le TAEG⁽⁵⁾ réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Découvert non autorisé⁽²⁾..... **Indice de référence⁽³⁾**

Dépassement non autorisé du solde du compte ou du découvert convenu.

Le TAEG⁽⁵⁾ réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Autres services

- Service franchise d'agios **18,00 €/an**
(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios  à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)

- Exonération des intérêts débiteurs

(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)

- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500 € **3,50 €/mois**
- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000 € **6,60 €/mois**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(3) Indice de référence = Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Dans la limite du taux d'usure du trimestre précédent.

(4) Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une offre de découvert.

(5) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUELABLE

- Teoz⁽²⁾ Izicarte⁽²⁾

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement⁽²⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **18/25 ans¹ - 50 %**..... **1,00 %**
 - Minimum..... **80,00 €**
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Location avec Option d'Achat⁽³⁾..... **Nous consulter**

> CRÉDITS IMMOBILIERS⁽⁴⁾

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1,00 %***
 - Minimum..... **Nous consulter**
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS)
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1,00 %**
 - Minimum..... **210,00 €**
 - Maximum..... **500,00 €**
- Prêt à taux zéro
 - Frais de dossier **Gratuit**
- Prêt Viager Hypothécaire⁽⁵⁾
 - Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

> GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES⁽⁶⁾

FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Frais de prise de garantie (nantissement, caution personne physique, promesse d'affectation hypothécaire,...)	Nous consulter	Nous consulter
• Frais de levée de garantie - Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement) - Mainlevée autres garanties	160,00 € 160,00 €	160,00 € 160,00 €

* Sauf dossier complexe, nous consulter.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(5) Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur.

(6) Hors cas de défaillance de l'emprunteur et hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.



AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

	Crédit Immobilier		Crédit à la Consommation
	En agence	Via l'espace client (Internet ou application mobile) *	
• Information annuelle aux cautions (par an, par caution, par prêt)	Gratuit	-	-
• Information annuelle légales sur prêt à taux révisable	Gratuit	-	-
• Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif	Gratuit	-	Gratuit
• Délivrance de duplicata de contrat de prêt	30,00 €	-	28,50 €
• Délivrance de duplicata de tableau d'amortissement	20,00 €	5,00 €	28,50 €
• Attestations de fin de prêt	20,00 €	5,00 €	-
• Attestations diverses sur crédit en cours destinées à la CAF	10,00 €	-	9,50 €
• Relevé annuel d'intérêts	20,00 €	5,00 €	-
• Indemnité de remboursement anticipé	Merci de vous reporter à votre contrat de prêt et ses avenants éventuels		-
• Frais d'étude de renégociation**	Nous consulter		-
• Modulation d'échéance sur un prêt Primo (frais d'avenant inclus)	Gratuit	-	-
• Mise en œuvre de l'option Primo-report prévue dans les prêts Primo, sous réserve de spécificités	90,00 €	-	-
• Rédaction d'un avenant ⁽¹⁾ de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur)	210,00 €	-	-
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux	500,00 €	-	-
• Modification du compte de prélèvement vers un autre compte en CEGEE	40,00 €	-	Gratuit
• Modification du compte de prélèvement vers un compte hors CEGEE	120,00 €	-	Gratuit
• Rédaction d'un avenant de modification de la date de prélèvement des échéances	40,00 €	-	Gratuit

> FRAIS D'ACTES

- Frais de dossier par engagement bancaire..... 150,00 €
- Commission annuelle par engagement délivré de 0,50 à 3,00%
- avec un minimum de..... 36,00 €

> ASSURANCE

- **Assurance Emprunteur⁽²⁾**..... Nous consulter

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽³⁾.

> CRÉDITS EN DEVISES CHF

PRÊT PERSONNEL⁽⁴⁾

- Taux débiteur..... Nous consulter
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... 1,00 %
- Minimum..... 90,00 CHF

* Sous réserve de commercialisation.

** Les frais d'étude de renégociation et de rédaction d'un avenant de contrat de prêt en cas de renégociation se cumulent.

(1) Y compris avenant de désolidarisation.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

PRÊTS IMMOBILIERS⁽¹⁾

- Taux débiteur..... Nous consulter
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... 1,00 %*
- Minimum..... 660,00 CHF

> GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES - CHF⁽²⁾

FRAIS DE GARANTIES	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Frais de prise de garantie (nantissement, caution personne physique, promesse d'affectation hypothécaire,...)	Nous consulter	Nous consulter
• Frais de levée de garantie		
- Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement de greffe de notaire)	176,00 CHF	176,00 CHF
- Mainlevée autres garanties	176,00 CHF	176,00 CHF

AUTRES OPÉRATIONS/PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

	Crédit Immobilier		Crédit à la Consommation
	En agence	Via l'espace client (Internet ou application mobile) **	
• Information annuelle aux cautions (par an, par caution, par prêt)	Gratuit	-	-
• Information annuelle légales sur prêt à taux révisable	Gratuit	-	-
• Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif	Gratuit	-	Gratuit
• Délivrance de duplicata de contrat de prêt	33,00 CHF	-	31,25 CHF
• Délivrance de duplicata de tableau d'amortissement	22,00 CHF	5,50 CHF	31,25 CHF
• Attestations de fin de prêt	22,00 CHF	5,50 CHF	-
• Attestations diverses sur crédit en cours destinées à la CAF	11,00 CHF	-	10,45 CHF
• Relevé annuel d'intérêts	22,00 CHF	5,50 CHF	-
• Indemnité de remboursement anticipé	Merci de vous reporter à votre contrat de prêt et ses avenants éventuels		-
• Frais d'étude de renégociation***	Nous consulter		-
• Rédaction d'un avenant ⁽³⁾ de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur)	231,00 CHF	-	-
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux	550,00 CHF	-	-
• Modification du compte de prélèvement vers un autre compte en CEGEE	44,00 CHF	-	Gratuit
• Modification du compte de prélèvement vers un compte hors CEGEE	130,00 CHF	-	Gratuit
• Rédaction d'un avenant de modification de la date de prélèvement des échéances	44,00 CHF	-	Gratuit

> ASSURANCE - CHF

- Assurance Emprunteur⁽⁴⁾..... Nous consulter

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁵⁾.

* Sauf dossier complexe, nous consulter.

** Sous réserve de commercialisation.

*** Les frais d'étude de renégociation et de rédaction d'un avenant de contrat de prêt en cas de renégociation se cumulent.

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(2) Hors cas de défaillance de l'emprunteur et hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.

(3) Y compris avenant de désolidarisation.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(5) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.



ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE COMPTE ET DE GESTION

- Ouverture/Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA-PME-ETI) **Gratuit**
- Ouverture Plan Epargne en Actions (PEA) ou Plan Epargne en Actions dédié aux PME (PEA-PME-ETI)..... **Gratuit**
- Frais de gestion CTO et PEA/PEA-PME-ETI (hors droit de garde)..... **Gratuit**
- Frais de gestion PEA/PEA-PME-ETI (contenant uniquement des parts sociales) **Gratuit**
- Frais de tenue de compte d'épargne inactif⁽¹⁾⁽²⁾ **30,00 €/an/compte**
- Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs⁽²⁾ .. **Droits de garde** ⁽³⁾
- Opposition sur titres et bons **29,35 €**

TRANSFERT

- Transfert CEL, PEL, PEP vers une autre banque **85,00 €**
- Transfert LEP vers une autre banque **Gratuit**
- Transfert PEA/PEA-PME-ETI vers une autre banque **Dans la limite d'un plafond de 122,00 €**
 - Titres cotés **15,00 €/ligne**
 - Titres non cotés **50,00 €/ligne**
- Transfert compte-titres  ordinaire vers une autre banque **122,00 €**
- Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**

➤ ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Selon périodicité	Papier	Électronique
Hors périodicité annuelle	2,00 €/relevé	0,75 €/relevé
Annuelle	Gratuit	Gratuit

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE EPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'EPARGNE

- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif **Gratuit**
- Retrait avec accréditif⁽⁴⁾ **Gratuit**
- Retrait sans accréditif⁽⁴⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Epargne) **4,90 €**



Accréditif

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Epargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Epargne.

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Écureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est déduit dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Epargne Logement.

AUTRES SERVICES

- Eparfix, Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **11,00 €**



À SAVOIR

Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.

Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte 18/28 ans **Gratuit**

- Droits de garde (pour un portefeuille exclusif de valeurs Réseau Caisse d'Épargne) **30,00 €/an**

Droits de garde pour un portefeuille multi-valeurs ou sans valeurs Groupe	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne	Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	Minimum de Perception	Maximum de Perception
Valeurs Groupe	0,30 %	5,00 €	39,60 €	390,00 €
Titres non cotés	0,40 %	25,00 €		
Autres valeurs	0,40 %	6,00 €		



À SAVOIR

Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).



À SAVOIR

Une **valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Frais de transaction

- Ordre de Bourse  Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet	Par téléphone	En agence
Ordre exécuté			
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,45 %	1,45 %
Commission fixe par transaction	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Minimum de perception	7,80 €	17,20 €	17,20 €
Ordre annulé ou non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères..... **Nous consulter**

Opération sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

Souscriptions

- Souscription OPC Groupe..... **Nous consulter**
- Souscription OPC hors Groupe..... **31,50 € + frais d'émetteur**

Cessions ou rachats

- Rachat OPC Groupe hors fonds à formule ..... **Gratuit**
- Rachat avant échéance de fonds à formule..... **Nous consulter**
- Rachat avant échéance de FCP  garanti ou à promesse..... **Nous consulter**



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PEA-PME-ETI

Droits de Garde/Frais de tenue de compte

18/28 ans **Gratuit**

Frais variables (proportionnels à la valeur des titres détenus ou à la valeur de rachat du contrat)

Frais fixes par ligne de titre détenus

Titres cotés

0,40% de 0 € à 12 500 €
0,36% de 12 501 € à 25 000 €
0,32% de 25 001 € à 50 000 €
0,28% de 50 001 € à 100 000 €
0,24% au-delà de 100 001 €

Titres non cotés

5,00 € 25,00 €

- Plafond si portefeuille exclusivement constitué de valeurs Groupe..... **30,00 €/an**
- Plafond si portefeuille multi-valeurs ou sans valeurs Groupe..... **390,00 €/an**



À SAVOIR

Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).



À SAVOIR

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

Frais de transaction (achat ou vente)	Par Internet	Par téléphone	En agence
Actions	0,50 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Parts de SARL	-	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾ Groupe/hors Groupe	Nous consulter		
Ordres annulés ou non exécutés	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeur étrangères Nous consulter

AUTRES OPÉRATIONS

- Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'Imprimé fiscal unique **24,00 €**
- Délivrance d'attestation fiscale pour récupération d'impôts (valeurs étrangères) **75,00 €**
- Relevé ponctuel de portefeuille **Nous consulter**
- Titres non cotés CTO :
 - Dépôt ou Inscription constitution du dossier **120,00 €**
 - Actes de gestion (opérations sur titre, détachement dividendes, etc.) **24,80 €**
 - Frais de transaction **1,45 % du montant de la transaction**
- Titres non cotés PEA :
 - Frais d'ouverture et/ou de gestion de dossier (opérations sur titre, détachement dividendes, etc.) **Inclus dans les Droits de Garde**
 - Frais de transaction **1,20 % du montant de la transaction**
- Transformation en nominatif administré **16,80 €**
- Inscription en nominatif pour transfert vers le dépositaire **118,00 €**
- Frais de gestion fiscalité étrangère des non-résidents **25,00 €**

AUTRES SERVICES

- Bourse Esprit Écureuil
- Forfait Trois services : Abonnement, Assurance moins-values⁽²⁾, Prise de bénéfices **12,00 €**
- Services à l'unité :
 - Service Abonnement **Gratuit**
 - Service « Assurance Moins-Values »⁽²⁾ **7,00 €**
 - Service « Prise de bénéfices » **10,00 €**
- Direct Ecureuil Service Bourse **Gratuit**
- Bons d'épargne et bons de caisse **Nous consulter**
- Services de Gestion Privée : Bilan patrimonial « Scan Patrimoine » **Nous consulter**

> GESTION SOUS MANDAT Nous consulter

> PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention **Gratuit**



À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback (remise après achat) et remises immédiates).

(1) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.



ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Caisse d'Epargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 004 738. L'immatriculation Caisse d'Epargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• **Garanties Santé⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.

• **Garantie des Accidents de la Vie⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.

• **SECUR' Obsèques⁽²⁾** **Nous consulter**

• **SECUR' Famille 2⁽³⁾** **Nous consulter**

Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.

• **SECUR' Urgence⁽⁴⁾** **Nous consulter**

Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.

• **Assistance Vie⁽⁵⁾** **Nous consulter**

Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.

• **Start'Expat⁽⁶⁾** **Nous consulter**

Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile.

> ASSURER VOS BIENS

• **Assurance Auto⁽¹⁾** **Nous consulter**

• **Assurance 2 Roues⁽¹⁾** **Nous consulter**

• **Assurance Habitation⁽¹⁾** **Nous consulter**

• **Télésurveillance⁽⁷⁾** **Nous consulter**

• **SECUR' Média⁽¹⁾** **Nous consulter**

Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.

Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelle Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelle Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Ecureuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filiasistance International, entreprise régie par le Code des assurances, 108 Bureaux de la Colline - 92213 SAINT-CLOUD Cedex

(6) Association de Services des Français de l'Etranger ayant confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats (cf. page 46).

(7) Prestation assurée par Verisure (cf. page 46).

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique⁽¹⁾ **Nous consulter**
Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).
- Sérélia Télassistance⁽²⁾ **Nous consulter**
Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Epargne⁽¹⁾ **27,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion***
En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Épargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance sur Compte⁽³⁾
Une assurance⁽⁴⁾ permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clés ;
 - Formule individuelle **36,00 €/période***
 - Formule Famille **57,60 €/période***

Pour en savoir plus :

<https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/>



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Protection juridique⁽¹⁾ offre souscrite avant le 21/11/2021 **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA⁽¹⁾ **Nous consulter**
- SECUR'Famille⁽⁵⁾ **Nous consulter**
- Garantie Urgence⁽⁶⁾ **Nous consulter**
- Satellis Assurance⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Prévoyance du locataire⁽⁷⁾ **Nous consulter**
- Ecoreuil Solution Obsèques⁽⁸⁾ **Nous consulter**
- Garantie Famille⁽⁹⁾ **Nous consulter**
- Service Opposition⁽¹⁾ **Nous consulter**
- Télésurveillance IMA Protect⁽¹⁰⁾ **Nous consulter**

* Tarif au 1^{er} janvier 2025.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Offre commercialisée uniquement depuis notre site Internet. Sérélia, une marque de la société Séréna, Groupe IMA : Société par Actions Simplifiée au capital de 2 007 829 € – 118 avenue de Paris - CS 89139 - 79061 NIORT – Cedex 09 – RCS NIORT : 353 508 443 – N° SAP353508443.

(3) Assurance sur Compte est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(5) SECUR'Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelle Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

(6) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(7) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.

(8) Ecoreuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le Code des assurances.

(9) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(10) Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance), Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com



AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION*

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs⁽¹⁾ est inférieur à 5 965 €* **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple⁽²⁾ **Gratuit**

Frais applicables	Tarifs
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5 965 €* et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA/PEA-PME-ETI)	1 % sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA/PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €*
Cas d'une succession complexe ⁽³⁾	1 % sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA/PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €*

- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres) **Gratuit**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres **Gratuit**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier,
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

> AUTRES PRESTATIONS

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (PLi Non Distribué) **20,00 €**
- Frais de traitement des erreurs de comptage **7,00 €**

COFFRE-FORT - Selon disponibilité dans votre agence

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance et disponibilité) **Nous consulter**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels/ouverture**

* Montants susceptibles d'évoluer en fonction de la réglementation.

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5 965 € et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens du 1° de l'article 734 du code civil (les enfants et leurs descendants) ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.



OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour +	
	11/28 ans Gratuit *		11/28 ans Gratuit **		Gratuit ***	
	11/28 ans -75 %		11/28 ans -75 %		11/28 ans -50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽⁵⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	4/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
Paiements par carte	Illimités ⁽⁵⁾	10/mois	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾
Virements	Illimités ⁽⁷⁾	-	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾
Tarification	4,00 €/mois		16,00 €/mois		18,00 €/mois	
Engagement	1 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾		2 mois ⁽³⁾	

* Sous réserve de détention d'une formule Initial ou Confort, sous réserve d'activation du service.

** Sous réserve de détention d'une formule Confort, sous réserve d'activation du service.

*** Sous réserve de détention d'une formule Optimal.

> CHANGE MANUEL

Sous réserve de disponibilité du service dans votre agence.

ACHAT ET VENTE DE DEVISES⁽⁸⁾

- Commission de change* % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

* Pour toute opération inférieure à 100 € se rajoute une commission forfaitaire de 5 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 46).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte. Voir détail des avantages Jeunes page 42.

(3) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.

(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(5) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(7) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.

(8) Sous réserve de disponibilité des fonds selon la devise souhaitée.



> OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾



À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %
Commission fixe	3,25 €	6,25 €

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle **2,90 %**
 - Commission fixe **0,50 €**
 - Maximum de perception **6,88 €**

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

**Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays)
réalisé au guichet de l'agence**

- Frais par virement en euros
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction **0,10 %**
 - Minimum de perception **15,00 €**
- Frais par virement en devises
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction **0,10 %**
 - Minimum de perception **15,00 €**
 - Commission de change **0,05 % du montant de la transaction en fonction
du cours de change en vigueur**
 - Minimum de perception **15,00 €**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées) **18,00 €**
- Frais du correspondant **20,00 €**
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc
(virement en € et dont le montant est < 150 000 €) **5,00 €**



RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

• Frais par virement	0,10 %
- Minimum de perception	15,00 €
- Maximum de perception	80,00 €
• Commission de change	0,05% du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur
- Minimum de perception	15,00 €



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

AUTRES SERVICES

• Message SWIFT	Nous consulter
• Demande de confirmation d'émission de transfert	9,50 €



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans) 13,20 €/an

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES



TARIFICATION SPÉCIFIQUE ET AVANTAGES TARIFAIRES DÉDIÉS AUX JEUNES SELON L'ÂGE

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

> FONCTIONNEMENT DU COMPTE

- Tenue de compte de dépôt (hors forfaits)..... **11/25 ans : Gratuit**
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule Individuelle..... **12/25 ans : -50% soit 1,10 €/mois**

> OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DÉTAIL DE L'INTÉGRALITÉ DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGE 17)

Jeunes de 11 à 17 ans inclus

	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾ / systématique⁽¹⁾
Formule Initial	Gratuit
Formule Confort	Gratuit
Formule Optimal	50% de réduction

Jeunes de 18 à 25 ans inclus

	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾	 CB Visa Classic⁽²⁾ ou CB Visa Classic IZICARTE⁽³⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier⁽²⁾ ou Visa Premier IZICARTE⁽³⁾ Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum⁽²⁾ ou Visa Platinum IZICARTE⁽³⁾ Débit Différé	 Visa Infinite⁽²⁾ Débit différé
Formule Initial	Gratuit	Gratuit			
Formule Confort	2,00 €/mois	2,00 €/mois	4,00 €/mois		
Formule Optimal	50% de réduction				

Jeunes de 26 à 28 ans inclus

Formule Initial, Confort ou Optimal	50% de réduction
-------------------------------------	-------------------------

FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 12 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien⁽⁴⁾.

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

(4) Les services chèquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.

> MOYENS DE PAIEMENT

MONEY WALKIE⁽¹⁾

- Porte-monnaie électronique sans contact
- Tarif préférentiel pour les clients et les sociétaires Caisse d'Épargne..... **Nous consulter**

> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERTS

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽²⁾⁽³⁾

- Autorisation de découvert permanente
 - Intérêts débiteurs au taux de **Indice de référence⁽⁴⁾ - 2,00%**
 - Frais de gestion **18 / 25 ans : -50%**

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽⁵⁾

PRÊT PERSONNEL

- Crédit étudiants, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier **Nous consulter**

> PLACEMENTS FINANCIERS

- Droits de garde CTO / PEA PME (voir page 33-34) **18/28 ans : Gratuit**

> OPTION INTERNATIONALE⁽⁷⁾ 11/28 ans :

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour +	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités ⁽¹⁰⁾	3/mois ⁽⁹⁾	Illimités ⁽¹⁰⁾	4/mois ⁽⁹⁾	Illimités ⁽¹⁰⁾	Illimités ⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾
Paiements par carte	Illimités ⁽¹⁰⁾	10/mois	Illimités ⁽¹⁰⁾	Illimités ⁽¹⁰⁾	Illimités ⁽¹⁰⁾	Illimités ⁽¹⁰⁾
Virements	Illimités ⁽¹²⁾	-	Illimités ⁽¹²⁾	1/mois ⁽¹¹⁾	Illimités ⁽¹²⁾	1/mois ⁽¹¹⁾
Tarification	Gratuit*		Gratuit**		Gratuit***	
Engagement	1 mois ⁽⁸⁾		2 mois ⁽⁸⁾		2 mois ⁽⁸⁾	

* Sous réserve de détention d'une formule Initial ou Confort, sinon 1 €/mois, sous réserve d'activation du service.

** Sous réserve de détention d'une formule Confort, sinon 4 €/mois, sous réserve d'activation du service.

*** Sous réserve de détention d'une formule Optimal, sinon 9 €/mois.

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIIP, SAS au capital de 32 197,90 euros, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 115 boulevard de Sébastopol, 75002 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, site 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur www.regafi.fr).

(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(4) Indice de référence = Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Dans la limite du taux d'usure du trimestre précédent.

(5) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(6) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCÉ Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(7) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.

(8) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 Séjour et 3 Séjour +.

(9) Hors frais applicables par la banque étrangère.

(10) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.

(11) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.

(12) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.



TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES CLIENTS FRONTALIERS SUISSE

OPÉRATIONS INTERNATIONALES RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises CHF ou en provenance de Suisse (voir conditions en agence)

- Frais par virement **Gratuit**
- Commission de change **Gratuit**

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES EXPERTS ONLINE⁽¹⁾

- Offre EXPERTS ONLINE : Bouquet Liberté*, Formules **Réduction de 30% sur le tarif standard**
- Offre EXPERTS ONLINE (hors offre groupée de services) :
Fourniture d'une carte de débit (carte Visa Infinite, Platinum, Premier, Classic
ou Classic à contrôle de solde quasi systématique) **Réduction de 30% sur le tarif standard**

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES SCI NON PROFESSIONNELLES

La tarification applicable est celle des SCI indiquées aux conditions et tarifs des opérations et services bancaires aux Professionnels et Associations de proximité en vigueur.

> AUTRE TARIFICATION SPÉCIFIQUE

- Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé) **20,00 €**



INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45 Service gratuit
prix appel *

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39 Service gratuit
prix appel **

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52 Service gratuit
prix appel **

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

> NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE ASSURANCES IARD

BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société Anonyme au capital social de 686 618 477 euros entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social au Promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux enregistrée sous le n° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

* Numéro cristal (non surtaxé) concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

** Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

> DÉFINITIONS PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO) : compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav...) sans limite de montant.

Plan Epargne en Actions (PEA) : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav...) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF) : Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾ : Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

Titres non cotés : Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion : contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav...), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

RÉSoudre UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence ou e-agence est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au **Service Relations Clientèle**, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Caisse d'Épargne Grand Est Europe Service Relations Clientèle 5 Parvis des Droits de l'Homme 57012 METZ Cedex	⁽¹⁾www.caisse-epargne.fr (région Grand Est Europe) rubrique « Nous contacter » « Réclamation et médiation »	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Délai de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai.
Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai, qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : [reclamation-et-mediation](#).



(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur de la consommation*** de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
⁽¹⁾	Médiateur de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe 2, Place Dauphine - 67925 Strasbourg Cedex 9

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site ⁽¹⁾ , rubrique « Saisir le médiateur » 	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
⁽¹⁾	La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : [^{\(1\)}](http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso)

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

Pour comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :

www.caisse-epargne.fr

(Coût de connexion selon votre opérateur)



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Grand Est Europe

